



Royal Club Philatélique Brainois

Jun 2022 – n° 572

Tirage : 60 exemplaires



Prochaines réunions: 19 juin et 3 juillet 2022
(sous réserve des décisions du Centre culturel)

Sommaire

- Page 1 En direct du Secrétariat
- 2 Petites annonces / Communiqué
- 3 Histoire postale: la surcharge « CONGO BELGE »
- 10 Partager sa passion avec la nouvelle génération
- 12 Réalisation inter-membre



En direct du Secrétariat

A propos d'une révision des statuts et règlements de notre club...

Nos statuts sont l'acte constitutif de notre association. Ce texte de base vient d'être mis à jour par le Comité de direction. Il vous sera soumis lors de notre prochaine assemblée générale en janvier 2023.

Par ailleurs, notre club offre à ses membres de nombreux services tels que la fourniture de matériel philatélique, la mise à disposition de carnets en circulation et les ventes inter-membres. Citons encore la bibliothèque, les jeux-concours, les abonnements aux nouveautés, les commandes spéciales ("S.O.S."), les tombolas et les ventes aux enchères.

Chacun de ces services est régi par un règlement spécifique, qui a également été mis à jour par le Comité de direction. Chacun de ces textes sera publié progressivement dans les prochaines éditions de notre bulletin.

Notre site internet sera adapté en conséquence.

A bientôt! Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Jacques Van Wylick, secrétaire

Membre	GSM	Je cherche à ACHETER...	
Guy Van Passel	0473/34.39.23	Belgique (O)	COB 891 (UPU 40 F. + 10 F.)
		Allemagne RFA (O)	1244, BF20
		Grande-Bretagne (O)	634, 638, 945, 948, 987, 1034, 1035, 1037, 1086
		Grande-Bretagne (O)	1160, 1161, 1352, 1353, 1354, 1356, 1419
Michel Lambert	0488/76.70.76	France (XX)	253/255
Pol François	0496/50.29.49	Belgique (O)	51, 87, 265, 628, 764, 769, 966, 1258, 1291, 2384, 3627
		Belgique (XX)	3158 avec vignette, 3237, 3500, 3547
Prénom	Nom	Je cherche à VENDRE...	
William Cloquet	0495/70.12.31	Diverses collections classées dans des albums à cases:	
		Belgique	XX complet de 1940 à 2019
		Allemagne RFA	X/O complet jusqu'à 2019
		Allemagne RDA	X/XX pratiquement complet
		Berlin	X/O pratiquement complet
		Italie	X/O incomplet de 1948 à 2019
		Andorre fr./esp.	XX incomplet
		Madère et Açores	
		Saint-Marin	XX incomplet
		Vatican	XX complet (manque 1 série) jusqu'à 2019
Pol François	0496/50.29.49	Belgique (O)	41, 190 à 210
		Belgique (X)	302/304
		Belgique (XX)	112, 122, 131, 138, 139, 4228
Guy Van Passel	0473/34.39.23	Belgique (XX)	356/62, 410, 785/6, 863/7, 892/7, 912/7, 927/9, PA26/7
Vincent Watrin	0475/69.28.74	Espagne (X)	PA17/26
		Monaco (XX)	Tous BF (sauf 5/6) jusqu'en 2018 (en bloc ou au détail)
		Monaco (XX)	Tous PA (en bloc ou au détail)
		Monaco (XX)	de 1960 à 2006 (au détail)
		France (albums)	DAVO LX II, III, IV, V, VI (reliures et feuilles)
		Divers pays	Petite collection de séries Croix-Rouge

Le prix est à fixer entre le vendeur et l'acheteur. Les membres souhaitant faire paraître une annonce peuvent s'adresser à Jacques Van Wylick (jacquesvanwylick@belgacom.net ou 0492/03.07.25).

COMMUNIQUÉ IMPORTANT A L'ATTENTION DES MEMBRES

Suite au désaccord avec le Comité de direction du RCPB et des prises de décision, je suis obligé de démissionner de ma fonction de Président à la date du 1er juin 2022.

En conséquence tous les services du RCPB devront reprendre en charge la suite afin de ne pas perturber les demandes des membres.

Pour ma part, je vais établir les listings des timbres en stock pour en faire un inventaire et pour les mettre à la disposition des futurs responsables.

Robert Duhamel

Le 15 novembre 1908, l'État Indépendant du Congo est cédé à la Belgique par le Roi Souverain et prend la dénomination "Congo belge".

Arrêté : 16 novembre 1908.

LEOPOLD II, Roi des Belges ;

A tous présents et à venir, SALUT ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les valeurs postales qui auront cours pour servir à l'affranchissement des correspondances et objets postaux originaires du Congo belge,

Sur proposition de Notre Ministre des Colonies,
Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier.

Les timbres-poste et cartes postales émis par l'Administration des postes de l'Etat Indépendant du Congo en suite des arrêtés du 21 novembre 1894, 21 novembre 1896, 27 février et 30 avril 1897, 4 mai 1898 et 25 mai 1900 portant la surcharge noire "Congo Belge" seront admis, à partir du 1^{er} janvier 1909, par tous les bureaux de poste au Congo pour l'affranchissement de tous les objets de correspondance.

Art. 2

Un exemplaire de chacun de ces timbres et de ces cartes postales est annexé au présent arrêté.

Art. 3

Les timbres et cartes postales émis en vertu des arrêtés dont il a été question à l'article premier et ne portant pas la surcharge précitée cesseront d'être valables à partir du 1^{er} août 1909.

Art. 4.

Le présent arrêté sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1909

Notre Ministre des Colonies est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Donné à Bruxelles, le 16 novembre 1908.

LEOPOLD

Par le Roi :

Le Ministre des Colonies Renkin

Genèse

Lors du transfert de la souveraineté de l'État Indépendant du Congo à la Belgique, il fut nécessaire d'adapter les valeurs postales à la nouvelle situation. En attendant que les valeurs postales avec légende appropriée ne fussent prêtes, on décida de surcharger celles en cours. Il avait été également question de surcharger les petites valeurs de l'émission de 1887 dont on possédait encore de nombreux exemplaires.

Faux essais de surcharge

Il existe de faux essais de surcharges imprimées en noir sur papier transparent laissant apercevoir un timbre à 5 c vert placé en dessous.



On connaît aussi des faux essais de surcharges CONGO BELGE sur une ligne, la nouvelle valeur et deux carrés pleins sur les chiffres de l'ancienne valeur. Ce sont : le 5 centimes surchargé "15 c.", le 10 centimes surchargé "40 c.", le 25 centimes surchargé "1 franc." et le 50 centimes surchargé "5 francs."

Les surcharges

Il fut d'abord décidé que les timbres et cartes postales seraient surchargés à la main. A cet effet le Ministère confia au graveur Daxbek le soin de confectionner quinze cachets métalliques. Ceux-ci furent livrés au Ministère le 24 novembre 1908. Huit de ces cachets restèrent à Bruxelles pour la surcharge du stock conservé dans les bureaux du Ministère. Les sept autres furent envoyés le même jour au Congo pour la surcharge des valeurs postales disséminées dans les bureaux de la Colonie.

Le travail de surcharge à la main à Bruxelles s'avéra beaucoup trop long pour les besoins. Aussi, le 30 novembre, les feuilles disponibles (estimées à 10.000) furent envoyées à l'imprimerie du journal "La Cote Libre" pour y être surchargées au moyen de planches typographiques. Les cartes postales furent également surchargées typographiquement par l'imprimerie du même journal.

Il existe trois catégories de surcharges : [surcharge manuelle](#) à Bruxelles, [surcharge manuelle](#) au Congo et [surcharge typographique](#). On se référera utilement à l'échelle des surcharges de A. MAES pour les distinguer. (Jean Du Four. 50 ans d'histoire postale)

Timbres-poste :

Période de validité : 1^{er} janvier 1909 au 31 mars 1916

La vente des timbres débuta à Bruxelles le 14 décembre 1908. Les feuilles destinées au Congo furent envoyées le 25 décembre. La première oblitération connue date du 5 février 1909.

Surcharge locale

Les sept cachets servirent d'abord à Boma, cinq d'entre eux furent envoyés ensuite vers les principaux bureaux.

Les surcharges locales sont frappées manuellement généralement en noir, plus rarement en violet. La couleur de la surcharge apparaît parfois très distinctement au dos des timbres.

L'aposition des surcharges au Congo, exécutée de manière moins méthodique et sous une surveillance moins sévère qu'à Bruxelles, a donné lieu à des curiosités beaucoup plus nombreuses. Tous les timbres se rencontrent avec surcharge renversée. Les surcharges sont parfois violettes.

Description des différents types de la surcharge locale

Locale 1. Cachet attribué au Contrôleur adjoint des Postes à Boma

Les lettres de la surcharge présentent deux ruptures, sauf en cas d'encreage excessif : l'une dans la lettre O finale de CONGO en bas à droite, l'autre dans la lettre B à la base de la boucle supérieure. La surcharge porte parfois des traces d'encadrement.

Locale 2. Cachet attribué au bureau de Banana

La boucle supérieure de la lettre B est moins haute que la boucle inférieure. La lettre G de BELGE a la forme d'un C. La surcharge porte parfois des traces d'encadrement.

Locale 3. Cachet attribué au bureau de Matadi.

La lettre N est très étroite. Les lettres "LG" de BELGE sont très rapprochées. La barre horizontale des lettres G est longue au point de toucher la barre verticale en cas de fort encrage. Les barres horizontales de la lettre E finale sont courtes.

Locale 4. Cachet attribué au bureau de Boma.

La surcharge est d'environ $\frac{1}{2}$ mm plus longue (18 mm) que les autres. La boucle inférieure des lettres G monte assez haut, surtout dans la lettre du mot BELGE. Le type 4 est connu pour ses fantaisies. On le rencontre fréquemment avec des surcharges renversées. Il existe comme deuxième surcharge au-dessus ou sous une surcharge déjà existante.

Locale 5. Cachet attribué au bureau de Léopoldville.

Le mot BELGE est d'environ $\frac{1}{2}$ mm plus court que dans les autres surcharges. Régulière au début, cette surcharge présente dans la suite une brisure au bas de la lettre C et un empâtement, particulièrement de la lettre E finale.

Locale 6. Cachet attribué au bureau de Thysville.

La lettre O finale et la lettre B sont étroites. La boucle supérieure de la lettre B est un peu moins haute que l'inférieure. Souvent la surcharge montre la trace d'un petit trait tendant à relier la boucle inférieure de la lettre C à la barre verticale de la même lettre. Elle porte parfois aussi des traces d'encadrement.

Locale 7. Cachet attribué au bureau de Bumba.

Les lettres sont plus hautes d'environ $\frac{1}{2}$ mm que celles des autres surcharges et ont de ce fait un aspect fort étroit. Les barres horizontales de la première lettre E sont beaucoup plus courtes que celles de la dernière.

Locale 8. Aux sept cachets fabriqués à Bruxelles et envoyés au Congo vient s'ajouter un huitième. Les timbres surchargés à ce type sont presque tous oblitérés et ce à Matadi.

Les lettres qui en portent proviennent du siège de la "Compagnie des Chemins de Fer du Congo". Il n'a jamais été rencontré sur un entier postal. Cette compagnie devait avoir fait confectionner ce cachet et s'en servait pour ses propres besoins.

La boucle inférieure des lettres G monte jusqu'au milieu de la hauteur de ces lettres. Le trait horizontal de la seconde lettre G est très long et touche presque la barre verticale (au contraire de celui de la première qui est très court).

Surcharge typographique

Il existe deux types de surcharge : cinq timbres par feuille portent une surcharge plus longue (16³/₄ mm au lieu de 16¹/₂), ce sont les n° 20, 39, 40, 45 et 47 pour le 15 c et le 5 F, les 4, 10, 11, 12 et 31 pour les autres valeurs. La longueur de la surcharge se mesure depuis la gauche jusqu'à la barre verticale du dernier E. La meilleure manière de distinguer les deux types de surcharge est d'utiliser l'échelle Maes. Il existe malheureusement des surcharges fausses.

Surcharge déplacée à cheval sur deux timbres

Ces surcharges existent sur les timbres suivants: 5c vert, 10c carmin, 15c ocre, 40c vert-bleu, 50c olive et 10 F. vert.



Cartes postales

Période de validité : 1^{er} janvier 1909 au 31 décembre 1910

Malgré la mise hors cours de ces cartes le 1^{er} janvier 1911 par l'arrêté du 25 février 1910, suite au changement du tarif le 1^{er} avril ramenant le port des cartes du service international de 15 à 10 c, les cartes du service intérieur à 10 c sans surcharge ont été acceptées en service international au moins pendant l'année 1911. L'arrêté du 25 février est très mal rédigé omettant de mentionner que la note "carte de service intérieur..." devait être biffée. Ce qui a peut-être entraîné quelques confusions.

Fausse surcharges :

15c, orange sur carton

15c + 15c, bleu et brun sur carton azuré

10c, rouge sur carton

10c + 10c, brun et vert sur carton

La surcharge typographique se distingue de la surcharge manuelle par la netteté de l'impression et par l'encre noir brillant. Il existe trois types de surcharge. Les différences entre elles sont minimes. Ce sont la lettre "C" et le premier "E" de "BELGE" qui sont caractéristiques.

1 C encoche au coin supérieur gauche et E normal

1a usure du type 1, le C est brisé en bas

2 C aplati au coin supérieur gauche et E encoche à gauche au tiers supérieur de la barre verticale

3 C normal et E barre inférieure plus courte et coupée obliquement

Congo belge, tirage des Princes

La légende attribue l'origine de ce tirage à une demande faite par S. A. R. la Comtesse de Flandre désireuse d'acquérir pour ses enfants des séries complètes des premiers timbres du Congo avec surcharge manuelle de Bruxelles. Comme toute la réserve avait été surchargée typographiquement, il était impossible de satisfaire cette demande sans effectuer un nouveau tirage.

La réserve de timbres et cartes surchargés étant épuisée et les valeurs avec légende "Congo Belge" qui devaient les remplacer n'étant pas prêtes, on exécuta un dernier tirage, que l'on désigne "Tirage des Princes", en mars 1909 sous le régime du Congo belge, des dix timbres et des quatre cartes aux types en cours après 1900.

Le tirage de chaque timbre était de 100 feuilles. Nonante-deux feuilles furent surchargées typographiquement et envoyées aussitôt au Congo. Deux feuilles ne reçurent pas la surcharge et six furent surchargées à la main à Bruxelles. Les "Princes" diffèrent des autres tirages par les nuances, la dentelure 14, parfois par les dimensions. Remarquons que deux feuilles du 1 F ont été soustraites à leur parcours normal puisqu'elles ont été surchargées en 1921 ce qui diminue d'autant le nombre de timbres de 1 F envoyés au Congo.

Le tirage des cartes n'est pas connu. Toutes les cartes furent surchargées typographiquement et envoyées ensuite au Congo. Elles diffèrent de celles des autres tirages par les nuances plus vives, souvent par des variétés qui leur sont propres et par le type de surcharge. Cette dernière est différente de celle appliquée sur les autres cartes.

Ces valeurs ont été envoyées au Congo par le *S/S Léopoldville* ayant quitté Anvers le 1^{er} avril 1909 et étant arrivé le 20 au Congo. Elles ont été disponibles dans les bureaux de poste vers le 1^{er} mai. Le premier document connu portant un timbre *Princes-typo* est oblitéré à Boma le 3 mai 1909.

Remarquons que même les "Princes" sans surcharge avaient cours au moment du tirage et ce jusque fin juillet 1909, les surchargés jusqu'en 1916. Lors de leur émission, ils pouvaient tous être utilisés sur du courrier.

Timbres-poste

Non surchargés :100 séries (il reste au maximum 7 séries complètes et quelques valeurs dépareillées)

Surcharge de Bruxelles Deux fonctionnaires, Gaston Flamme et Emile Saussez furent désignés pour surcharger manuellement les feuilles en réserve au Ministère. Lorsqu'une feuille est surchargée le fonctionnaire paraphe celle-ci (G. F. ou E. S.).



Paraphe de Gaston Flamine



Paraphe d'Emile Saussez

Les surcharges de Bruxelles sont frappées en noir et plus souvent en noir grisâtre ; les caractères sont généralement nets et réguliers. En outre le cadre rectangulaire de la base de l'appareil a laissé parfois des traces de fouflage plus ou moins visibles au verso des timbres.

Le travail de surcharge ayant été fait à la main, il existe de nombreuses curiosités ou erreurs de surcharge (renversées, doubles, obliques, etc.). Il est à noter cependant qu'à Bruxelles le travail fut fait avec beaucoup de soin et que les surcharges anormales y furent plutôt rares. Tous les timbres se rencontrent avec surcharge renversée.

Les timbres surchargés à la main à Bruxelles se rencontrent extrêmement rarement à l'état oblitéré et moins encore sur lettre. Aucun timbre avec surcharge de Bruxelles ne fut officiellement envoyé à la Colonie. Ils furent tous vendus à Bruxelles. (Les timbres oblitérés par complaisance sont souvent datés du 1^{er} janvier 1909). Les cartes postales ne furent pas surchargées à la main à Bruxelles, les quelques cartes connues doivent être considérées comme des essais.

On rencontre parfois le paraphe d'Henri Pochez, directeur du service de la trésorerie. Ce dernier prélevait des feuilles pour satisfaire des demandes personnelles, les faisait surcharger et les paraphait ensuite.

Description des différents types de la surcharge de Bruxelles

Bruxelles 1 La boucle supérieure de la lettre B est de moitié moins haute que la boucle inférieure.

Bruxelles 2 La lettre B est étroite et a la forme d'un rectangle barré au milieu.

Bruxelles 3 La boucle supérieure de la lettre C est très courte. La boucle supérieure de la lettre B est plus haute et plus étroite que la boucle inférieure. Les lettres "LG" de BELGE sont très rapprochées.

Bruxelles 4 La surcharge d'une longueur de 18 mm est de 2½ mm plus longue que les autres. La boucle supérieure de la lettre B est plus haute que la boucle inférieure.

Bruxelles 5 La boucle supérieure de la lettre B est un peu moins haute et plus étroite que la boucle inférieure. La boucle inférieure de la lettre C est assez courte et, en remontant s'incline légèrement vers la gauche ; elle se termine parfois par un point. La barre verticale de la lettre L en descendant dévie légèrement vers la gauche. La longueur des barres horizontales de la lettre E finale va en augmentant du haut vers le bas.

Bruxelles 6 Cette surcharge est moins longue que toutes les autres. La boucle supérieure de la lettre B est moins haute que la boucle inférieure. Les lettres "LG" de BELGE sont assez rapprochées. La surcharge porte parfois des traces d'encadrement.

Bruxelles 7 Ce type est assez semblable au type 5. Il diffère de celui-ci par la boucle inférieure de la lettre C, qui remonte plus haut et sans s'incliner vers la gauche, et par la boucle supérieure de la lettre G de CONGO, qui descend sensiblement plus bas. La barre verticale du L ne dévie pas vers la gauche

Bruxelles 8 La boucle inférieure des lettres G monte jusqu'au milieu de la hauteur de ces lettres. Le trait horizontal de la seconde lettre G est très long et touche presque la barre verticale (au contraire de celui de la première qui est très court).



Complaisance La surcharge authentique **Bruxelles 2** a été apposée sur le 5 c brun (9B 15) et le 10 c vert-bleu (9D 18) en contradiction avec l'arrêté du 16 novembre 1908.

Tableau d'existence des surcharges d'après J-M. Frenay



	1	2	3	4	5	6	7	8	
5 c. vert	-	x	x	x	x	x	x	x	4500 ex
10 c carmin	x	x	-	x	x	x	x	x	3000 ex
15 c ocre	x	x	x	x	x	x	-	-	2000 ex
25 c bleu (1)	x	x	x	x	x	x	-	-	1700 ex
40 c vert-bleu	-	x	x	x	x	x	-	-	1000 ex
50 c olive	x	x	x	-	x	x	x	-	1000 ex
1 f. carmin	x	x	-	-	x	x	x	-	1000 ex
1 F. violet	-	x	-	-	-	x	-	-	
1 F. lilas	-	-	-	-	-	xR	-	-	
3 F 50 vermillon	x	x	x	-	x	x	-	-	100 ex
5 F. carmin	x	x	x	x	x	x	-	-	200 ex
10 F. vert (d.14)	x	x	x	-	x	x	-	-	175 ex



Collectionner est un passe-temps qui prend du temps. Mais que faire pour partager sa passion avec la nouvelle génération ?

L'une des hantises les plus courantes parmi les collectionneurs est de savoir ce qu'il adviendra de leur collection après leur mort. Très souvent, ils n'ont pas spécialement dans leur famille de personne à qui confier les trésors amassés au fil des années.

Que faire ?

Beaucoup décident de laisser tomber et vendent leur collection de leur vivant. Ils n'ont pas tort vis-à-vis de leurs héritiers : ils leur enlèvent une sacrée épine du pied. En effet, si personne n'est intéressé par la reprise de la collection, il y a gros à parier que personne n'en connaît réellement la valeur. Il est dès lors très facile de se faire avoir en la revendant mal. Si le collectionneur met en vente, il saura distinguer les pièces de valeur et en obtenir le meilleur prix.

Personnellement, je pense toujours qu'il vaut mieux encourager dès leur plus jeune âge les enfants à s'intéresser à votre collection. Vous collectionnez les bandes dessinées ? Lisez-en avec les petits ! Vous collectionnez des timbres ? Faites des activités ludiques autour de ce thème. Pas d'idées ? On va vous en donner !

Intéresser les enfants à la philatélie

Inutile d'espérer subjuguier les foules avec votre collection de Cérés ! Choisissez quelque chose de plus abordable autour de thématiques qui intéressent l'enfant.

Que ce soient les fleurs, les animaux ou son sport préféré, choisissez un sujet qui lui parle. La recherche des possibilités par Internet lui plaira assurément. Il ne faut pas espérer à l'heure actuelle l'asseoir tout un après-midi avec une pince à timbres à en ranger dans des albums, vous n'aurez probablement pas le succès escompté !

Par contre, en faisant avec lui des recherches sur Internet, peut-être quelques dessins sur la thématique que vous aurez choisie ensemble, vous avez nettement plus de chance de contaminer l'enfant à votre passion.

Intéresser les enfants à la carte postale

Une belle entrée en matière ludique au niveau de la carte postale peut également se faire par la thématique. Et cette fois encore, vous aurez énormément de choix. Au-delà de la thématique, vous l'intéresserez aussi en lui montrant à quoi ressemblaient auparavant les lieux qu'il connaît. Que ce soient son école, la place du quartier ou sa rue, vous piquerez sa curiosité. Une belle entrée en matière pour l'encourager dans cette passion.

En général

Nos petits curieux s'intéressent facilement aux choses si vous créez l'occasion. Ne l'emprenez pas dans une association pointue (ce sera pour plus tard).

Il risque de s'ennuyer et votre visite aura l'effet inverse de ce que vous désiriez. Par contre, une visite de musée ludique (si possible pas trop longue et se terminant par une glace !) provoquera probablement chez lui « l'effet doudou ».

Pour ceux qui n'en ont jamais entendu parler, on définit « l'effet doudou » par le besoin de rapporter chez soi un souvenir d'une visite. Ce n'est pas pour rien que les magasins de souvenirs des musées regorgent de merveilleux produits dérivés que s'arrachent les touristes.

L'astuce est simple : achetez un de ces produits dans la catégorie que vous collectionnez (timbre, carte postale, pièce, jouet, figurine...). Et refaites ce type de visite à une autre occasion en utilisant le même processus. Vous aurez lancé la collection de l'enfant ! Et, ce qui ne gâche rien, bien au contraire, passé un agréable moment avec lui.

L'entraide entre générations...Merveilleuse jeune génération

Les personnes dont l'année de naissance est postérieure à 1980 sont pratiquement nées avec une souris dans la main ! Elles n'ont a priori pas d'inquiétude à avoir face aux avancées de la technologie. Pour beaucoup, elles estiment même plus facile d'écrire avec un clavier qu'avec un stylo ! Il est certain qu'elles ont une grosse avance en matière de compétences informatiques sur la génération qui les précède (du moins en général). Et pourtant, la jeune génération a encore beaucoup de choses à apprendre !

Les anciens sont les plus sages !

Eh oui, aucune technologie ne remplacera jamais l'expérience des années. Maturité, patience, vision plus large, connaissances... voici ce que l'âge permet d'acquérir en plus de quelques rides ! L'ancienne génération a peut-être parfois du mal à se mettre à la page technologiquement parlant, mais elle n'a pas dit son dernier mot !

La collection rassemble les générations !

La plupart du temps, c'est l'ancienne génération qui encourage la nouvelle vers la collection. Pour ce faire, elle lui dispense ses premiers conseils en la matière.

La grande compétence des anciens, c'est de prendre le temps de maîtriser leurs sujets et de rechercher par différents canaux les objets rares qui leur manquent. Beaucoup sont étonnés des possibilités qu'offre Internet dans ce cadre. Certes, les collectionneurs plus âgés auront besoin d'un temps d'adaptation plus long face à la technologie, mais une fois qu'ils ont acquis cette compétence, ils sont redoutables ! En bon connaisseurs, ils dénicheront des trésors que des collectionneurs plus novices auraient parfois du mal à reconnaître dans un listing reprenant de nombreux objets.

Vous avez donc tout intérêt à écouter l'autre génération : elle a beaucoup à vous apprendre ! Et, peu importe la collection!

Réalisation inter-membre 572 juin 2022

Lot n°	Pays/Thé.	N° Catalogue.	État	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	France	C2054	xx	20,00	5,00	Croix-Rouge	
2		PA64	xx	20,00	5,00		
3	Monaco	C10-C11	xx	26,50	6,50		
4		C12	xx	20,40	6,10		
5	Islande	C778	xx	22,50	5,50	Europa	
6	Congo-Belge	192/193	xx	25,00	6,00		
7	Ruanda-Urundi	81/89	xx	180,00	30,00		
8		121	xx	27,50	6,50		
9		124/125	xx	30,00	7,50		
10	Suisse	BF 9	xx	110,00	27,50		
11	Belgique	317/324	⊙	21,00	4,20		
12		190	⊙	20,00	4,00		
13		74/80	⊙	45,00	9,00		
14		1066/1076	⊙	38,50	7,70		
15		513/518	x	31,00	6,20		
16		1978/1982	xx	61,75	4,00		
17		2096/2099	xx	2,60	1,10		
18		2151/2153	xx	3,00	1,00		
19	France	BF 15	xx	12,00	2,50		
20	G-B.	1	⊙	325,00	60,00		
21		1199	xx	25,00	6,00		
22		BF 6	xx	9,00	2,00		
23		BF 8	xx	35,00	7,00		
24		BF 9	xx	40,00	8,00		
25	Belgique	TX 13	xx	310,00	50,00		
26	France	1616/1618	xx	1,95	0,50		
27		1635/1639	xx	3,15	0,90		
28		1641/1647	xx	5,45	1,50		
29		1648/1654	x	4,50	1,00	Sauf 1652	
30		1683/1687	xx	4,00	0,80		
31		1689/1691	xx	2,40	0,50		
32		1712/1713	xx	2,80	0,60		
33		1716/1720	xx	2,25	0,60		
34		1722/1726	xx	4,75	1,00		
35	D.B.P.	603/610	xx	28,00	5,00		
36		724/728	xx	7,90	2,00		
37		736/737	xx	2,25	0,55		
38		739/740	xx	2,30	0,55		
39	Saint-Marin	BF 19	xx	14,00	3,50		
40		BF 20	xx	12,00	3,00		

Prochaine réalisation le 3 juillet 2022

Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié